



C.A.M.I.L.A-N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques
Latino Américains - Nord-Européens et Asiatiques

REGIONALE D'ELEVAGE SAINT MACAIRE (33)

Samedi 21 juillet 2018

Juge : M. JUAN NAVEDA CARRERA (E)



Avec attribution des :

TOP SHOW & R-TOP SHOW

Jeune, Adulte, Vétéran, champion, Travail & Vétéran

Titres obligatoires pour l'homologation du titre de CHAMPION DE CLUB

Les Meilleurs Baby, Puppy et Jeune participeront au

BEST IN SHOW BABY, BEST IN SHOW PUPPY BEST IN SHOW JUNIOR

Les Meilleurs de Race participeront au

BEST IN SHOW DE LA REGIONALE D'ELEVAGE

(classes : Jeune, Inter, Ouverte, Champion, Travail et Vétéran)

Les TOP SHOW et R-TOP SHOW Réservés aux adhérents, si vous n'êtes pas encore adhérent, vous pouvez envoyer votre adhésion en même temps que votre engagement)

LES ENGAGEMENTS SONT A ENVOYER A L'ADRESSE DE LA PRESIDENTE

2 CLÔTURES : Jusqu'au 10 JUILLET 2018 (tarifs 1^{ère} clôture) - du 11 AU 13 JUILLET (tarifs 2^{ème} clôture)

Races jugées :

1^{er} groupe : Barbado de Terceira, Berger portugais, Berger de Majorque

2^{ème} groupe : Broholmer, Castro Laboreiro, Cimarron uruguayen, Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Estrela Fila Brasileiro, Fila de Sao Miguel, Cao de Gado Transmontano, Matin espagnol, Rafeiro de l'Alentejo, **Tosa Inu***

OBLIGATIONS SANITAIRES* : TOSA INU* : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé avec les engagements en Nationale ou Régionale d'Elevage du CAMILA-NEA ainsi que pour les chiens venant de l'étranger.

Le CAMILA-NEA recommande aux propriétaires de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

COUPE D'OREILLES : Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. décret n° 2008-871 du 28.08.08—Aucun chien ayant les oreilles coupées, en dehors de ceux nés en France avant le 28 Août 2008, ne peut se présenter dans les manifestations canines officielles

TEST DE SOCIABILITE : Les tests de sociabilité se déroulent **UNIQUEMENT** en Régionale ou Nationale

Responsable : Marie Claire BELAIN – 03 27 27 89 19 – marie.belain@wanadoo.fr

Epreuve obligatoire pour l'obtention des cotations ou l'homologation du titre de Champion de France ou Champion de Club

SPECIALE CAMILA-NEA le dimanche 22 juillet 2018

Juge : Madame MARIA AMELIA TABORDA (P) (engagement CEDIA) **UNIQUEMENT**)





Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains—Nord Européens et Asiatiques

DEMANDE D'ENGAGEMENT (JOINDRE OBLIGATOIREMENT)

- La photocopie de la carte d'identification du/des chien (s)
- Une enveloppe timbrée à votre adresse (tarif en vigueur)
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du C.A.M.I.L.A.-N.E.A
- La photocopie de la carte d'adhérent ou mention « en cours »
- TOSA INU* : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité

Adresser le tout à : **Renée VIZZARI** - Les Croyes - 1610, Route de la Bastide - 84240 GRAMBOIS

Les chèques ne seront encaissés qu'après la Nationale d'Élevage et ne seront pas remboursés en cas d'absence ou de désistement).

Pour les étrangers ou les personnes sans chéquier, il sera possible de s'acquitter du montant de l'engagement soit par virement bancaire (soit en espèces, le jour de l'exposition, un reçu de paiement sera délivré sur place. **Les dossiers incomplets ne seront pas traités et renvoyés à leurs destinataires.**

J'ENGAGE MON CHIEN DANS LA CLASSE (cochez la case de votre choix) **une demande d'engagement par chien**

Groupe Little doggy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Classe affixe <input type="checkbox"/>	Cl. reprod. <input type="checkbox"/>	*Groupe de reprod <input type="checkbox"/>	Test S. <input type="checkbox"/>	NCP <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>

Noms des chiens engagés en classe : Paire - Couple - Lot affixe - Lot de reproducteurs - Groupe de reproducteurs

Race : TATOUAGE / TRANSPONDEUR : / / / / / / /

Né (e) le: LO: sexe : M F

Nom du chien :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

Nom et adresse du propriétaire :

Code Postal : Ville :

Pays: Tél : Mail :

n° adhérent 2018 : Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire La copie de la carte d'identification fait foi	1 ^{er} clôture au 10 juillet		2 ^{ème} clôture du 11 au 13 juillet		Inscription des chiens	Tarifs
	Adhérent	Non adhérent	Adhérent	Non adhérent		
Premier chien (hors Baby, Puppy)	33	48	43	60	Groupe LITTLE DOGGY (3 à 4 mois)	
Deuxième chien (hors Baby, Puppy)	23	38	33	50	Baby (4 à 6 mois)	
Chiens suivants	17	27	27	40	Puppy (6 à 9 mois)	
Premier Puppy ou Baby	17	27	27	40	Jeune (9 à 18 mois)	
Puppy, Baby suivants	10	17	20	30	Intermédiaire (15 à 24 mois)	
Confirmation pour les chiens engagés à l'expo	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	Ouverte (15 mois et plus)	
Vétéran	gratuit	48	gratuit	60	Champion (certificat à joindre)	
Paire, Couple, Lot d'Affixe,	10	20	20	30	Travail (certificat à joindre)	
Lot de Reproducteurs, Groupe de Reproduction	10	20	20	30	Vétéran (+ de 8 ans)	
Test de sociabilité	10	20	20	30	Paire (même sexe)	
Chiens ne concourant pas (par chien)	5	15	15	25	Couple (1 M + 1 F)	
Repas du samedi soir (par personne)	20	25	20	25	Lot de Reprod. (1 G + 3 a5 descendants)	
Adhésion 2018 (joindre la copie de la carte d'adhésion) - Si vous envoyez votre adhésion 2018 en même temps que le dossier d'inscription à la NE vous pourrez appliquer le tarif adhérent immédiatement 40 euros pour une personne - 43 euros pour 2 personnes domiciliées à la même adresse.					*Groupe de Reproduction: 3 à 5 chiens issus du même géniteur sans que sa présence ne soit exigée	
					Classe Affixe (3 à 5 sujets du même affixe)	
					Test de sociabilité	
					Ne concourant pas (NCP)	
Règlement Total						
					Adhésion (chèque à part)	
					Repas (chèque à part) nombre <input type="text"/>	

« Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. »

DATE SIGNATURE

REGIONALE D'ELEVAGE SAINT MACAIRE

GROTTES DE SAINT MACAIRE (33)

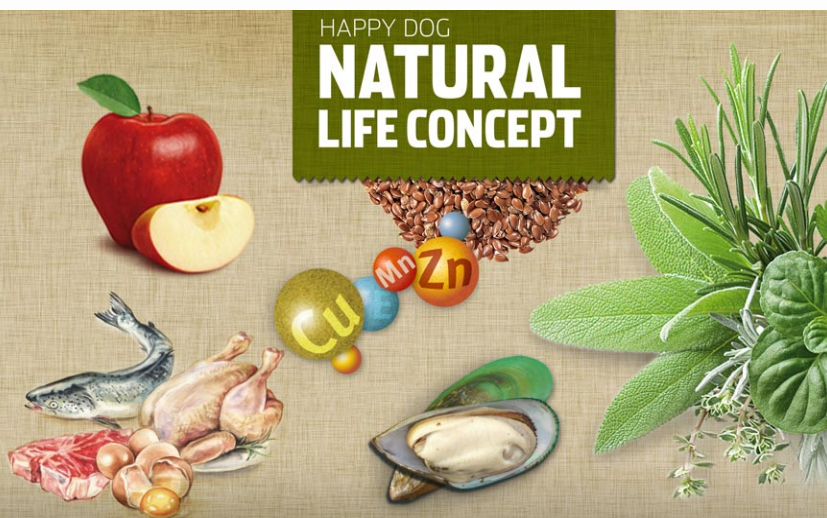
REPAS CONVIVAL — SAMEDI 21 juillet 2018 (lieu à préciser)

Proche du lieu de la Régionale et du CACS le lendemain
Il n'y a pas de CAMPANILE ni de KYRIAD dans le secteur, sinon à 40 kms,
chacun est libre de réserver son hôtel ou son camping.



Sarl PROVET
René RIEDINGER
67150 GERSTHEIM

Tél. 03 88 98 42 92
Fax : 03 88 98 46 37
www.happydog.fr
happydogfr@aol.com



REGLEMENT

LIEU - DATE

La REGIONALE d'ELEVAGE se tiendra à SAINT MACAIRE, le samedi 21 juillet 2018.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h, les jugements commenceront à **9 h. PRECISES**

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION- Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRIINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflé et, ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non respect disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge. Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les inscriptions par internet non réglées
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- les engagements de chiots de moins de 4 mois

ACCUSÉ DE RÉCEPTION - Les engagements recevront un accusé de réception à présenter à l'entrée du Parc des expositions.

ATTENTION - Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Le CAMILA-NEA n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVERTE, JEUNE PUPPY ou BABY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRÈS : Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

LES CLASSES D'ENGAGEMENT :

ATTENTION : *Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe, Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.*

Classe champion : Pour les chiens titulaires des titres de Champion National ou International. (Joindre justificatifs)

Classe ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe jeune : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe puppy : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Classe baby : Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois.

Groupe little doggy (3 à 4 mois)

Classe vétérinaire : Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe affixe : Pour au moins 3 chiens et maximum 5 chiens d'une même variété issus d'un même élevage, inscrits dans une classe individuelle.

Classe reproducteur : Le reproducteur accompagné de 3 chiens minimum et de 5 chiens maximum, d'une même variété, issus de ce géniteur en descendance directe au 1er degré et inscrits dans une classe individuelle.

Groupe reproduction : 3 à 5 chiens du même géniteurs sans que celui-ci (là) ne soit présent à l'exposition.

Confirmation : l'examen de confirmation - si demande exprimée par le propriétaire, pourra être fait durant ou après le jugement du chien en classe individuelle

Chiens « NE CONCOURANT PAS » - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés de consulter les modalités et tarifs en vigueur qui sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du C.A.M.I.L.A-NEA il faudra être à jour de sa cotisation 2018. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2018 En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est indiquée sur la feuille d'engagement, tout engagement parvenant après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera refusé et le cas échéant remboursé.

REFUS OU EXCLUSIONS - Le CAMILA-NEA se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après

les avoir acceptés concernant :

- les chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

- les chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

- les chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) **refusés** par le « Service Vétérinaire » ; ou qui auraient été **substitués** aux chiens réellement engagés, ainsi que les chiens **non engagés** dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite et Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé. Dans tous les cas ces engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections, il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très bon - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE -Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est «non confirmable» pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant:

NE PEUT ETRE JUGE: ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au CAMILA-NEA. si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité sur les lieux de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges du CAMILA-NEA et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément au Règlement intérieur du CAMILA-NEA.

RESPONSABILITÉ - Le CAMILA-NEA décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le CAMILA-NEA ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. **III** - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

[LES INFORMATIONS RELATIVES A LA COUPE D'OREILLES ET AUX CHIENS DE 2ème CATEGORIE SONT EN PAGE UNE;](#)